

Bourganeuf info

Le magazine d'information de votre ville



Belle
& 
Heureuse
Année
2023



Bourganeuf en images P6



Environnement et Travaux P9



Action sociale P11



BOURGANEUF
www.bourganeuf.fr

 Ville de Bourgneuf

FRACASSO T.P.
Fondée en 1966

TRAVAUX PUBLICS : Pour Particuliers, Collectivités et Professionnels

| | | |
|----------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| TERRASSEMENTS | ASSAINISSEMENTS (Individuels et Collectifs) | AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (Cours, Chemins ...) |
|----------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|

La Grange Bonnyaud - 23400 BOURGANEUF
☎ **05 55 64 03 24** - contact@fracasso-tp.fr - www.ctpl-fracasso.fr

DE NOUVEAUX SERVICES
✓ Isolation
✓ Peinture
✓ Plâtrerie
✓ Carrelage

PARBAUD RÉNOVATION
CONTACTEZ-NOUS
05 87 33 00 94

PARBAUD
Pensez au Ramonage de vos Cheminées et Poêles !
c'est aussi les **POÊLES à GRANULES**

www.parbaud-chauffage.com
conseil - installation - dépannage

05 55 63 55 28
LA SOUTERRAINE • BÉNÉVENT • BOURGANEUF • GUÉRET

Fabricant - Installateur

DEVIS GRATUIT

Menuiseries Fayette
fenêtres / portes / volets

www.menuiseries-fayette.fr

OUVERT
du Mardi au Samedi, midi et soir !

RESTO & Pizza du STADE

- MENU OUVRIER** du mardi au vendredi
- PIZZAS** sur place ou à emporter
- CARTE**

8, rue du Champ de Mars - 23400 Bourgneuf
05 55 64 27 41

S.A.S. PENOT et Fils
Maçonnerie Générale
NEUF ET RENOVATION

Carrelage Ravalement Plâtrerie Sèche
Terrassement Assainissement

05.55.64.42.08 06.10.33.81.01
sas.penot@gmail.com

1, Bourdaleix
23400 St DIZIER LEYRENNE

ARTISAN **QUALIBAT**

BigMat **LIBRE SERVICE**
Matériaux et conseils pour vivre mieux

ENERGIE FIOUL

A VOTRE SERVICE
LIVRAISON DE FUEL
AINSI QU'UNE STATION
POUR VOS ENLEVEMENTS

Gros Oeuvre - Isolation - Couverture - Environnement

BigMat **DISTRIMAT**
Matériaux et conseils pour vivre mieux

6, Grange Bonnyaud 23400 BOURGANEUF
Tél. : 05 55 64 02 21 • Fax : 05 55 64 21 60
Lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00
Samedi de 8 h 00 à 12 h 00

DECORUM / TECHNIC
S.A.R.L. DE SALES père & fils

PLÂTRERIE • PEINTURE • CARRELAGE

Tél : 05 55 64 14 93
e-mail : ddecorum@orange.fr

29, rue de Verdun • 23400 BOURGANEUF
Fax : 05 55 64 22 89

RGE



| | |
|---------------------------------|-------|
| Edito | 3 |
| Conseil Municipal | 4-5 |
| Vie des services | 5 |
| Bourgneuf en images | 6-7 |
| Urbanisme | 8 |
| Environnement et travaux | 9 |
| Archives, culture et patrimoine | 10 |
| Action sociale | 11-12 |
| Enfance / jeunesse | 13 |
| Vie associative | 13 |
| Vie pratique | 14-15 |
| Agenda | 15 |

Directeur de publication

Régis RIGAUD

Secrétariat de rédaction

Sandrine FOURGNAUD,
Isabelle COUTABLE,
Myrtille MONEDIERE.

Mise en page

mine-de-crayon.com

Régie publicitaire

mine-de-crayon.com

Crédits photos

Sandrine FOURGNAUD,
Pierre-Alain DUTHEIL,
Karine GARGUEL,
Laurent GAUTIER,
Alain FINI,
Claire BRET,
ABF,
Lucie DUPRE ROYER,
La mutuelle Communale
CAVL Agora,
Murielle MARTIN,
Lou Chami Bourganiauds,
Christophe HUAULME,
Myrtille MONEDIERE,
Pascal BOURDET.

Impression GDS Imprimeurs

Tirage

1500 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

Distribution La Poste

ISSN 2430-5359

Edito ...

C'est le dernier édito pour l'année 2022 et le climat international pèse sur chacun de nous, ne serait-ce qu'avec la cohorte d'augmentations des prix et en particulier ceux des énergies.

Il n'en demeure pas moins, dans cette ambiance morose, quelques motifs de réjouissance.

L'édition du festival Ciné des Villes - Ciné des Champs, qui s'est déroulée du 27 au 30 octobre, a tout simplement été exceptionnelle, tant par la qualité de sa programmation avec 7 avant-premières, que par l'affluence du public qui ne s'y est pas trompé ; à tel point que Ahmed a été conduit à mettre en place une séance supplémentaire le dimanche. Mille mercis à l'association Lavaud-Soubranne, à Annie Miller et à tous les bénévoles bien sûr sans qui rien ne serait possible. Cet événement, seul festival creusois de films long métrage, est désormais bien installé dans notre cité et contribue à son rayonnement.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une mutuelle de santé communale avec l'aide précieuse d'un cabinet local d'assurances, accessible à chaque bourganiaud(e), mais également aux personnes travaillant sur la Commune. Le lancement se fera le 16 janvier prochain.

L'équipe municipale, tout comme chacun, se préoccupe des finances publiques, serre les dépenses et recherche les pistes d'économies, en particulier d'énergie. Les plages d'allumage d'éclairage public vont être revisitées avec pour objectif de réduire la consommation. Un groupe d'élus et de bénévoles, appuyés par les services municipaux, ont réalisé de nouvelles décorations de Noël. Les illuminations sont, quant à elles, installées, mais limitées. Que tous ceux qui ont mis la main à la pâte en soient chaleureusement remerciés.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2023.

Régis RIGAUD

pour toute l'équipe municipale.

Conseil Municipal



comptes rendus complets
sur www.bourgneuf.fr



L'essentiel du conseil du 4 novembre 2022

1 - Enfance-Jeunesse

Remboursement des frais de transports

Depuis de très nombreuses années, la commune de Bourgneuf prend en charge 100 % des frais de transports pour les enfants résidant et scolarisés à Bourgneuf ; 50 % pour les enfants, hors Bourgneuf, scolarisés dans les écoles de la ville.

Depuis 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine gère les transports scolaires et adresse annuellement la facture du service directement aux familles. Cette nouvelle gestion a permis de diviser par 4 le coût des transports. Les élus maintiennent ce dispositif.

Dispositif « Petits déjeuners » à l'école maternelle

Depuis avril 2021, la commune, en accord avec les professeurs des écoles, a mis en place ce dispositif. Outre le bienfait auprès des élèves, celui-ci permet un partenariat économique local avec le VIVAL. Les élus reconduisent cette opération.

Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2023

La CTG succède au Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), dispositif en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne financièrement les collectivités et notamment la commune de Bourgneuf et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest. La signature de la CTG ne pouvant pas avoir lieu d'ici le 31.12.2022 et afin de ne pas perdre les financements, la CAF a proposé un

accord-cadre pour la période 2022-2023 entre les trois partenaires.

La ville de Bourgneuf et le CAVL AGORA maintiennent leur collaboration nécessaire et efficiente en faveur de la jeunesse.

2 - Économie

La commune présente plusieurs dossiers aux financeurs et notamment à la préfecture de la Creuse dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

DETR 2023

- Remplacement des chaudières des bâtiments communaux (école maternelle, salle des sports, ateliers municipaux, école primaire Martin Nadaud) soit une opération s'élevant à 246 264.66 € HT pouvant être financée à 50 % par la DETR et à 15 % par la Région Nouvelle Aquitaine, soit 86 192.63 € à la charge de la commune.

- La mise en accessibilité et la réhabilitation de la maison des associations (Centre Alain Gouzes) estimée à 459 500 € HT, déjà financée à 27.20 % par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires), peut bénéficier de 40 % supplémentaires au titre de la DETR, soit un autofinancement communal de 150 700 €.

- La mise en accessibilité des courts de tennis estimée à 66 800 € HT, déjà financée à 50.81 % par le FNADT, peut également bénéficier de 29.19 % de DETR soit un reste à charge de 13 360 €.

- La mise en accessibilité des cimetières de la ville estimée à 71 100 € HT, déjà financée à 50.81 % par le FNADT, la Commune peut aussi bénéficier de 29.19 % de DETR, soit un reste à charge de 14 220 €.

DUP Sendrant

Modification du plan de financement prévisionnel présenté à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département de la Creuse pour un coût global de 24 096 € HT, financé à 75 %, soit un reste à charge de 6 024 €.

Boost Comm'Une : programme voirie 2022, plan de financement prévisionnel

Demande de 10 % d'accompagnement financier sur un programme de 27 644.18 € HT.

3 - Tourisme

Acquisition partielle de l'ancien golf de Bourganeuf

Après avoir diligenté une étude définissant la surface à acquérir, les négociations financières conduisent à un prix d'acquisition de 51 000 €. Le conseil autorise le Maire à signer la vente après le recueil écrit de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France au projet sans attendre la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Autorisation au lancement d'une campagne de financement pour le pôle des énergies

Afin de rendre plus lisible et plus efficace l'appel au mécénat nécessaire aux derniers travaux du pôle des énergies, les élus ont décidé de recourir à un marché de service auprès de COLLECTICITY. Ainsi, cette plateforme nationale permettra une large communication à destination de potentiels donateurs.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : plan de financement prévisionnel de la micro-folie

Cet outil, favorisant l'accès à la culture au plus grand nombre, nécessite 32 942.69 € HT d'acquisitions financées à 80 % par la DSIL, soit 6 588.54 € d'autofinancement.

4 - Finances

Motion d'alerte sur l'impasse budgétaire à venir en 2023 à la suite des fortes augmentations des tarifs des énergies

Le conseil municipal a adopté la motion proposée par l'Association des Maires de Creuse car pour le moment les collectivités ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire. Les perspectives d'augmentations notifiées sont de +133% du tarif gaz, +121.17% à +210.72% pour l'électricité des bâtiments et +63.16% à +191.47% pour l'éclairage public.

Les élus et la commission de travail dédiée aux travaux et à la circulation proposeront des solutions afin de contenir ces importantes hausses à mettre en œuvre après les fêtes de fin d'année (extinction totale sur la commune de l'éclairage public, réduction des amplitudes horaires..).

Décision modificative n°1 au budget général

Des ajustements de crédits ont été validés à l'équilibre pour 50 000 € en section de fonctionnement et 2 000 € en section d'investissement.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Cette instruction très récente permet des règles assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et entraîne un changement de la maquette budgétaire. Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, elle remplacera la nomenclature M14 appliquée principalement au budget général, dès l'année prochaine.

Vente d'une parcelle située impasse de la voie Dieu

Le conseil autorise la vente d'une parcelle constructible de 1 182 m² au prix de 8 000 €.

Vie des services

PÔLE DES ÉNERGIES

Le remplacement temporaire de Lucie de Royer-Dupré, agent d'accueil du Pôle des Energies sera effectué par Bertille LEGUEN. Bienvenue à elle !



HALLOWEEN



HALLOWEEN

Le 2 novembre, le CAVL AGORA a organisé un spectacle « La fabrique de Dumbledore » avec la compagnie Linec Tacoche. Un univers qui rappelle un petit sorcier bien célèbre, mais ici, 2 petits magiciens maladroits qui œuvrent pour fabriquer des jouets magiques. Une soixantaine de personnes ont pu passer un bel après-midi et partager la magie d'Halloween.

CINÉ DES VILLES, CINÉ DES CHAMPS

Le 12^e festival « Ciné des villes, ciné des champs » s'est déroulé au cinéma Claude Miller du 27 au 30 octobre 2022. Au programme de cette édition, des avants -premières, des invités, avec la présence spéciale de Pierre Arditi et une mise en lumière des films du réalisateur Jean-Paul Rappeneau. Au programme également, une soirée dinatoire en compagnie de Rive Gauche Quartet. Près de 13 000 personnes ont fréquenté la salle obscure. Le rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain !



11 NOVEMBRE



Lors de la commémoration de l'armistice de 1918, le maire de Bourganeuf et le sénateur de la Creuse ont déposé des gerbes au monument aux morts. L'Harmonie municipale a interprété la Marseillaise. Aux côtés des représentants d'institutions et des jeunes sapeurs-pompiers, l'assistance, composée d'élus et d'habitants, a observé une minute de silence.

CONCERT SAINTE CÉCILE

Dans le cadre de la Sainte Cécile, la fanfare municipale a proposé comme thème une célébration de la musique française avec la participation de l'orchestre junior de Bourganeuf. 160 personnes ont assisté à la représentation du 5 novembre dernier à la salle culturelle.

SOIRÉE EN PAYS BEAUJOLAIS



Une première soirée organisée par l'Union des commerçants de Bourganeuf en bas de la rue de Verdun le 17 novembre dernier. Dans une ambiance conviviale, de nombreux habitants ont participé à cette manifestation et les différents commerçants du quartier ont proposé leurs menus accompagnés du nectar nouveau !

ECOBOURSE



Dans le cadre du mois de la parentalité, l'écobourse a pris ses quartiers le 26 novembre au hall Rouchon Mazérat ; plein de vêtements, de jouets et de matériels de puériculture à revendre et de nombreuses animations ont été proposées : lectures avec la Bibliothèque Municipale, Bébé gym par Abracadaram. Un goûter de l'association des parents turcs a clôturé cette manifestation. Organisation : CAVL AGORA et Vasi Jeunes.

RÉUNION GENDARMERIE

Les différents maires du canton de Bourganeuf ont été conviés par la gendarmerie à une journée de sensibilisation à la cybersécurité avec une présentation des applications mobiles mises à disposition des élus telles que Gend'élus, ou de toute la population telles que Panneau Pocket ou Masécurité. Les maires ont pu évoquer des sujets divers et exposer les problématiques majeures rencontrées. De l'avis général, une réunion instructive.



CONFÉRENCE

Dans le cadre de l'exposition « Parcours de Creusois en Indochine 1945 - 1954 », le 22 novembre, le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Creuse, avec le soutien logistique de la ville de Bourganeuf, a organisé une conférence « 1951, l'année De Lattre » par Antoine CARENJOT, historien-chercheur, à la salle Marcel Deprez, avec une assistance nombreuse.



DÉCORS FÉRIQUES DE NOËL

Tout le long du mois de décembre, Bourganeuf a brillé de 1000 feux grâce aux nombreuses animations associatives. Les décorations de Noël ont été réalisées par un groupe d'habitants de Bourganeuf. Les sapins ont été décorés par les enfants des 3 écoles et les couronnes créées par les classes de SEGPA de Bourganeuf. Nous tenons à remercier vivement tous les habitants, les participants et les membres des associations pour leur investissement.



LES FERRONNERIES EXTÉRIURES



Les couleurs de la ville participent à l'identité des lieux, grâce aux matériaux utilisés (pierre, tuile, ardoise, bois ...) et aux peintures. Les ferronneries (gonds et pentures de portes ou de volets, poignées, serrures, verrous, heurtoirs, grille de défense, garde-corps ...) accompagnent de manière harmonieuse la palette générale donnée par la façade, la toiture et les menuiseries. Afin de les protéger des agressions extérieures (vent, eau, soleil), les ferronneries seront peintes de la même couleur que la menuiserie ; le « noir » étant à éviter.

- Placer un rideau épais derrière la porte pour faire barrage au froid durant l'hiver ;
- Créer un sas d'entrée isolé derrière la porte.

Les travaux de remplacement ou de modification de ferronneries ou de portes existantes (y compris remise en peinture), les travaux de pose de portes neuves, de grilles et de garde-corps, modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, pour être autorisés, ils doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable en mairie avant toute exécution.



LA PORTE D'ENTRÉE ANCIENNE

L'entrée de la maison est une vitrine patrimoniale. Les portes anciennes sont souvent des éléments de menuiserie de grande qualité, par leur structure, leur décor et leurs éléments de ferronnerie. Elles participent à la qualité architecturale d'une maison.

Si la qualité de la porte le justifie, penser d'abord à conserver et à restaurer plutôt qu'à remplacer ! A la différence du métal ou du PVC, les châssis et portes en bois peuvent faire l'objet d'une restauration par greffons à l'identique sans devoir remplacer l'entièreté des éléments.

Par ailleurs, allier conservation d'une porte ancienne et performance énergétique est possible :

- Doubler intérieurement la porte avec un panneau isolant si cette face ne présente pas d'intérêt ;
- Placer une brosette rétractable sous la porte ;

Le Pôle des Énergies succède au Musée de l'électrification



Un espace de démonstration et de réflexion pour le développement des énergies renouvelables dans un cadre rural



Réduisez vos impôts en devenant mécène !



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je deviens mécène et je fais un don pour le développement du Pôle des Énergies de Bourgneuf.

Un don de 100 € donne droit à 66 € de réduction d'impôt.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre du : *Trésor Public*
Adresse : *Mairie, Place de l'Hôtel de Ville 23400 Bourgneuf*

Le montant de mon don est de : _____ € et en lettres : _____

Nom et Prénom ou Société/ Dénomination _____

Adresse : _____ Code postal _____ Ville : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : par courrier postal par courrier électronique

VOITURES VENTOUSES ET ÉPAVES



La ville de Bourgneuf a désormais noué un partenariat avec une fourrière située à Saint Alpinien. Elle rappelle qu'une voiture stationnée plus de 7 jours consécutifs à la même place pourra être mise en fourrière. Le propriétaire sera avisé par courrier au préalable. Les frais d'enlèvement et de gardiennage seront à la charge du propriétaire. 7 voitures stationnées sur la voie publique viennent d'être identifiées comme épaves. Les propriétaires n'ayant pas opéré leurs retraits, celles-ci feront l'objet d'un enlèvement à la demande de la commune de Bourgneuf pour mise à la destruction d'ici la fin de l'année.

NOUVEAUX SANITAIRES PUBLICS PLACE DE L'ÉTANG



Afin de remédier à l'obsolescence et à la non-conformité des réseaux de l'équipement existant, un nouveau bloc sanitaire sera installé place de l'étang. La première phase de travaux s'est déroulée fin novembre. Ils se poursuivront début 2023, notamment par un habillage bois afin de respecter les préconisations dans le cadre du périmètre classé Monument Historique. Il est demandé à toutes et tous de respecter au mieux cet équipement, en le laissant propre et sans détériorations volontaires. Cet investissement participe à l'image de la ville.

VILLE PROPRE

Un prospectus a été distribué courant novembre concernant le plan propreté de la ville de Bourgneuf. L'entretien des voies et espaces publics a toujours été une mission importante pour l'équipe des services techniques de la ville qui veille au cadre de vie des Bourgniaud(e)s. Depuis l'interdiction pour les communes d'utiliser les pesticides sur les surfaces perméables, la municipalité cherche des solutions pour gérer cette tâche devenue chronophage et ce au regard des moyens humains et financiers dont elle dispose. Un plan de propreté a été validé et mis en place dès le mois de septembre 2022.

Les agents interviendront tous les jours de l'année, dans le cadre de ce plan mis en ligne sur le site internet de la ville dans fil d'actu ou disponible en version papier en mairie. L'achat de la balayeuse participe à l'optimisation des missions propreté de la ville de Bourgneuf.

3 BORNES ÉLECTRIQUES



Dans le cadre de la labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, en 2018, la ville s'est dotée d'une première borne de recharge électrique à double branchements, place du champ de foire. En partenariat avec le SDEC23, compétent depuis 2022 et désormais propriétaire des équipements, la ville s'équipe de deux autres bornes situées au Pôle des Energies et sur la place de l'étang. La mise en service sera effective en 2023 et la gestion intègre le réseau MOBiVE afin de proposer une offre tarifaire homogène sur l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine.

Tarifcation :

- Abonnement annuel de 18 € TTC (sur 12 mois glissants) pour bénéficier du tarif minimum
- Tarification à la minute dès le début de la session en fonction de la puissance maximale appelée en cours de cession de charge
- Tarification de nuit (23h-6h).

Ainsi sur une borne normale, le prix varie selon la puissance de 0.022 € à 0.099 € et sur une borne rapide de 0.090 € à 0.672 € la minute.



MICRO-FOLIE

L'installation de la Micro-Folie se précise : voici le logo pour la ville de Bourgneuf.

Vous découvrirez courant 2023 sa programmation.



Le groupe d'élus « Archives » issu de la commission « culture » a travaillé sur les archives existantes et non réglementaires pour réunir une « mémoire événementielle de Bourgneuf ». Ils vous font part ici de quelques pans de mémoire conservés et sans doute oubliés.

Cependant de nombreuses personnes ont encore ce sujet ci en tête.

Il y a 20 ans, la tempête « Martin » souffle sur la Creuse. Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, des rafales à 158km/h sont mesurées. 80% des Creusois sont privés d'électricité.

Le lendemain, 60 000 foyers ne l'ont toujours pas. Rétablir le courant dans tous les foyers prendra plus de deux semaines. La tempête « Martin » c'est aussi des milliers d'arbres déchiquetés, des routes coupées, des toits soufflés.

Le Bourgneuf info n°81 relate :

« Bourgneuf solidaire dans la tempête »

Il faut « se souvenir aussi de l'extraordinaire mouvement de solidarité avec l'installation d'une cellule de crise cantonale créée à l'initiative du maire (Jean-Jacques Lozach) et du préfet de la Creuse.

Tout le monde est sur le pont !... Et puis ceux qui sont venus d'ailleurs, parfois même de très loin : une compagnie de légionnaires, des pompiers de Moyenne Franconie... et la visite d'Alain Richard, Ministre de la défense le 2 janvier 2000 »

En page 2 on apprend que « Le site du verger est toujours fermé au public, en raison du danger de chute d'arbres. Ce site a été totalement dévasté et sa remise en état est difficile compte tenu du relief... ».

20 ans après, le verger a été restauré, les tuiles replacées, les arbres tronçonnés, les routes dégagées. Cet événement n'existe plus que dans les archives et les souvenirs.



LES COUPS DE CŒUR DES BIBLIOTHÉCAIRES

L'homme peuplé de Franck Bouysse, éditions Albin Michel

Un roman qui se découvre comme un polar/western rural. La scène se passe dans un endroit reculé, l'ambiance est parfaitement restituée et nous avons l'impression d'être en prise avec ce qui semble ne pas pouvoir se résoudre. Beaucoup de non-dits et de personnages bien campés dans leurs certitudes. La fin très surprenante de ce roman, vous donnera les réponses aux questions que l'on se pose. A lire sans modération !

Banana sioule Tome 1 de Michaël Sanlaville, éditions Glénat (Manga)

« Première règle de la sioule : il n'y a pas de règles » ainsi se définit la Sioule, un sport international et surmédiatisé à mi-chemin entre le rugby, le dodgeball et le football américain où tous les coups sont permis. On s'attache au personnage principal Hélène, jeune femme, qui vit à la campagne et s'occupe de la ferme familiale. Elle se cherche et doit choisir son orientation. Par hasard elle découvre la sioule et montre des prédispositions pour ce sport. Elle décide de s'inscrire à l'école supérieure de la Sioule. Et se heurte au monde très testostéroné de cette discipline. Un shōnen où on est happé dès les premières pages et une série sportive de Michaël Sanlaville. On attend vite la suite des aventures d'Hélène.

EXPOSITION TÉLESCOPAGES DE JAO



La bibliothèque municipale a accueilli l'exposition *Télescopages* de Jao. Lors du vernissage, une rencontre entre le public et Jao a permis d'aborder son travail de collages et de photographies. Les clichés insolites, plein d'humour et de dérision ont retenu l'attention des grands comme des petits.



La Mutuelle Communale arrive à Bourganeuf

Un dispositif :
Social, Solidaire et Responsable



Réunion d'informations 16 janvier à 18h30

Salle Maurice CAUVIN

(Proche du stade municipal)



Contact Partenaire référent :

Cabinet Parot-Lafont

 05 55 64 02 30

www.lamutuellecommunale.com |





La ville de BOURGANEUF a mis à disposition de ses habitants une mutuelle communale.

Celle-ci s'adresse à tous les résidents de la commune n'ayant pas de mutuelle employeur mais aussi à tous ceux qui travaillent sur la commune.

Elle a pour cela fait appel à l'association d'adhérents MUT'COM dont les objectifs sont :

- De proposer une couverture de soins optimale à prix réduit
- De développer des solutions concrètes d'amélioration du pouvoir d'achat
- De lutter contre une précarité médicale et sociale qui creuse chaque jour un peu plus son sillon au sein de la population.

Les administrés vont alors pouvoir bénéficier d'une mutuelle très intéressante mais aussi du bouquet de services gratuit, MUT'COM SOCIAL +, qui y est rattaché.

Ainsi tout adhérent et sa famille auront accès à un centre de vie sociale, MUT'COM SOLIDARITE, dans lequel ils trouveront écoute, soutien et conseils pour trouver une solution à des problèmes rencontrés (Hospitalisation d'un proche, décès, départ en retraite, divorce...).



Tout adhérent bénéficie d'un dispositif pour l'amélioration du pouvoir d'achat : MUT'COM POUVOIR D'ACHAT. Grâce à cela, les adhérents réaliseront de vraies économies dans leurs dépenses du quotidien.



médecindirect
à vos côtés, où que vous soyez

La téléconsultation médicale est également mise à disposition des adhérents et ce 24h /24 et 7 jours /7.

Pour favoriser le maintien du **lien social** et inciter à la pratique d'une activité physique, l'association MUT'COM prend en charge chaque année **40 euros** sur le coût de l'adhésion à un club sportif ou à celui d'une **association sportive** municipal et ce pour chaque bénéficiaire du contrat.

Pour les plus de 55 ans, ce remboursement sera valable pour toute adhésion à un club de son choix, ou sportif ou **culturel** (échec, tricot, cinéma, théâtre,) l'objectif étant de créer du lien social.

Ce montant est augmenté à **60 euros** pour les jeunes jusqu'à **16 ans** afin de lutter contre l'**obésité infantile et la sédentarité**. L'objectif étant de remettre nos enfants sur le chemin du sport, qui comme chacun sait, est extrêmement important et salvateur pour leur développement.

Pour les personnes en situation de handicap, le remboursement sera de **80 euros** pour toute adhésion à un club **Handisport**.



LA SEMAINE DU GOÛT

A l'occasion de la semaine du goût, le jeudi 13 octobre, les élèves de la classe de CE2 - CM1 d'Audrey Guery ont dégusté une assiette préparée par Florian, du restaurant Le Terminus. Ils ont pu (re)découvrir à travers le citron et le chocolat les différentes saveurs : sucrée, salée, acide et amère. Les petits Chefs en herbe ont ensuite réalisé, à l'aide de Loïc et Florian, des roses des sables.

Un accueil de loisirs accompagné
Spécifique 11/14 ans

Pourquoi ?

- PERMETTRE À VOTRE ENFANT D'ACQUÉRIR PETIT À PETIT L'AUTONOMIE NÉCESSAIRE POUR QU'IL PUISSE VENIR LIBREMENT AU LOCAL JEUNE.
- POUR VOUS RASSURER SUR LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT.

Comment ?

ASSEZ PROCHE DU FONCTIONNEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES MOINS DE 16 ANS, TOUT EN RESPECTANT NOS VALEURS, NOUS VOUS PROPOSONS LE FONCTIONNEMENT SUIVANT.

| Les vacances scolaire | Votre engagement | Les mercredis |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • ACCUEIL DE 8 H 30 À 16 H 30 • DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES POUR LES 11/14 ANS. • DES TEMPS AMÉNAGÉS POUR FAIRE LES DEVOIRS | <ul style="list-style-type: none"> • 2€ PAR SEMAINE-JOURNÉE • PRÉVENIR AU MOINS 7 JOURS AVANT L'ACCUEIL • FICHULAIRE D'INSCRIPTION | <ul style="list-style-type: none"> • UN ACCUEIL DE 13 H 30 À 18 H • UN ANIMATEUR ACCOMPAGNE VOTRE ENFANT DU COLLÈGE À AGORA |
| FOURNIR UN REPAS FROID POUR LES JOURNÉES EN VACANCES | | REMPLIR UNE FICHE D'AUTORISATION DE TRANSPORT |

CVL Agora: 05 55 64 24 33
www.facebook.com/cvl.agora/

IPMS - Ne pas jeter sur la voie publique

ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN NADAUD

Les enfants de l'école Martin Nadaud réaliseront durant l'année scolaire 2022/2023 une fresque sur Bourgneuf. En préambule à cette réalisation, ils se sont imprégnés des lieux de vie de la cité médiévale avec notamment la visite de la Tour Zizim et des différentes tours qui composent le château. À d'autres moments de l'année scolaire, ils iront dans des lieux clefs de Bourgneuf comme le Pôle des énergies, les gorges du Verger.



COMITÉ DE JUMELAGE : MARCHÉS DE NOËL

Grand retour en force sur le marché de Noël de Zirndorf du comité de jumelage de Bourgneuf fin novembre. Le comité de jumelage a de nouveau cette année pu proposer sur son stand des fromages, des pâtés, du fondu creusoise, de la soupe maison et des bouquets de houx et de gui. Il a profité de ce marché pour rapporter des spécialités allemandes (lebkuchen, bières allemandes...) pour son marché de Noël qui s'est déroulé mi-décembre à la salle Marcel Deprez.

EMPLOIS SAISONNIERS À ZIRNDORF

Dans le cadre du jumelage entre Bourgneuf et Zirndorf, des emplois d'été vous sont proposés pour 4 semaines en juillet 2023 à Zirndorf.

Les conditions requises : habiter Bourgneuf ou les communes voisines, avoir 18 ans au jour du départ, être étudiant (carte à fournir).

Candidature (lettre et CV) à adresser au Comité de jumelage Bourgneuf-Zirndorf, Mairie, Place de l'Hôtel de ville 23400 BOURGANEUF avant le 1^{er} mars 2023.

Le séjour est pris en charge (Hébergement et nourriture) par la ville de Zirndorf et le comité de jumelage de Zirndorf.

La ville de Bourgneuf prépare les 35 ans de cette amitié avec la ville de Zirndorf en 2023.

UNE PETITE NOUVELLE PARMI LES ASSOCIATIONS

Le club de pétanque a été récemment créé. Il souhaite enseigner les règles de la pétanque, apprendre à jouer, participer à des concours et en organiser. Son président est Olivier Pastor.

LOU CHAMI BOURGANIAUDS



Parmi nos activités, en septembre, après un week-end dans la Brenne, une soixantaine de participants ont découvert les sentiers d'Alsace et des Vosges. Ce séjour annuel est de plus en plus convoité.

Nos autres activités :

- **Balade 5 km - MARDI - Septembre à Juin RDV :** 14h - Place Office de Tourisme. Responsables : Françoise tél. 05 55 64 00 56 & Marthe tél. 06 04 01 82 59

- **Rando 10 Km - JEUDI - Septembre à Juin RDV :** 13h 45 - Place Office Tourisme Responsables : Françoise & Marthe

- **Rando - DIMANCHE - Septembre à Juin :** Calendrier annuel consultable sur notre site : www.louchami.com

- **Marche Nordique - Septembre à Juin - MERCREDI 14h-16h - SAMEDI 9h30-11h30 R.V. 14h Stade Responsable :** Gérard CHAPUT tél. 06 74 64 75 09

**IMPORTANT : À noter dans votre agenda
LES 20 ANS DE L'ENJAMBÉE CREUSOISE
Dimanche de Pentecôte 28 Mai 2023**

Contact : Tél. 06 48 81 88 61 / Mail : louchamibgf@orange.fr / Site : www.louchami.com



PROPOSITION PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Pour régler vos factures de cantine ou d'accueil périscolaire, vous avez actuellement à votre disposition :

- le paiement par CB
- le paiement par virement
- le paiement par internet (Payfip)
- le paiement par chèque

Afin d'étendre cette offre, la commune de Bourganeuf a le plaisir de vous proposer également, à partir du 1^{er} janvier 2023, le prélèvement automatique mensuel. Ce procédé vous permettra de rester à jour dans vos règlements tout en conservant le contrôle de vos factures, envoyées mensuellement comme auparavant.

Si vous souhaitez opter pour ce type de paiement, vous pouvez vous rapprocher du service comptable de la commune en présentant le mandat ci-dessous complété, signé et accompagné d'un RIB par mail à contact@bourganeuf.fr ou directement à la mairie (1^{er} étage).

- MANDAT DE PRÉLÈVEMENT -

INFORMATIONS CRÉANCIER :

> Identifiant : Commune de Bourganeuf
Place de l'Hôtel de Ville - 23400 BOURGANEUF
> Budget : 030-00
> SIRET : 212 303 002 00019
> Coordonnées bancaires :
IBAN FR05 3000 1004 22C2 3000 0000 086
BIC BDFEFRPPCT
Service de Gestion comptable de Guéret
Banque de France

INFORMATIONS DÉBITEUR :

> Nom :
> Prénom :
> Date de naissance :
> Coordonnées postales :
.....
> Coordonnées bancaires :
IBAN :
BIC :
> Date de prélèvement :
à présentation de l'ordre de paiement

Le débiteur autorise le créancier à effectuer un prélèvement automatique sur ce compte bancaire tous les mois à chaque date d'échéance et lorsqu'un ordre de paiement se présente jusqu'au moment où il en demandera la suspension.

Date : / /

Signature :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 DÉPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Vous pouvez retrouver le règlement de demande d'attribution de subventions aux associations pour 2023 et le dossier à télécharger et à compléter sur le site internet : www.bourganeuf.fr ; rubrique vivre à Bourganeuf ; Associations. Cette demande est complétée d'une nouveauté émanant du Ministère de l'Intérieur : « Dans le cadre de la lutte contre le séparatisme, des précisions au Contrat d'Engagement Républicain (CER) des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ont été apportées. Depuis le 2 janvier 2022, la souscription de ce CER et le respect des principes qu'il contient constituent une condition à l'octroi et au maintien de toute subvention publique. »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Cette action sera reconduite en 2023 pour les vacances de février, d'avril et d'été. La commune souhaite à nouveau investir les jeunes de la ville, âgés de 16 à 18 ans, dans la vie de la cité, tout en leur proposant un peu d'argent de poche, pendant les vacances scolaires. Il s'agit de missions citoyennes et responsabilisantes concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants : opération de ramassage de déchets et balayage de l'espace public du centre-ville. Horaires : le matin de 9h à 12h ; Gratification de 15 euros par matinée. Renseignements et candidatures : contact@bourganeuf.fr / 05 55 64 07 61

STATIONNEMENT EN VILLE

Le stationnement en ville est réglementé et relève du pouvoir de police du Maire. Il existe deux sortes de voies ou de places, au sens du code de la route : celles qui sont ouvertes à la circulation publique et celles qui ne le sont pas. Le code de la route ne s'applique donc pas aux voies privées non ouvertes à la circulation publique.

Ainsi, devant chez soi, chez quiconque, il est interdit de stationner devant un portail ou une entrée carrossable qui donne accès à un domicile. Les usagers ne sont pas autorisés à s'arrêter ou à stationner sur les trottoirs, sur les passages piétons, en double file.

Le Conseil d'État pose que, si le maire ne saurait légalement, dans l'exercice de ses pouvoirs de police, prendre des mesures contraires au code de la route, « les dispositions de l'article R 417-10 du code ne font pas obstacle à ce que, lorsque les besoins du stationnement et la configuration de la voie publique le rendent nécessaire, le maire autorise le stationnement de véhicules sur une partie des trottoirs, à condition qu'un passage suffisant soit réservé au cheminement des piétons,

notamment de ceux qui sont à mobilité réduite, ainsi qu'à leur accès aux habitations et aux commerces riverains et qu'une signalisation adéquate précise les emplacements autorisés ».

Force est de constater qu'à Bourgneuf bon nombre d'automobilistes stationnent sur les trottoirs dont la largeur ne permet pas un passage suffisant pour le cheminement des piétons, piétons qui sont contraints d'utiliser la bande de roulement. **Aussi, il est rappelé à chacun de respecter les règles communes. À défaut, ces situations seront verbalisables par la gendarmerie.**

ZONE BLEUE, RAPPEL

Cette zone est instaurée à Bourgneuf depuis 2007. Les emplacements proposés sont signalés par le biais d'un marquage bleu au sol et de panneaux de signalisation. Cette zone a pour objectif de favoriser la rotation des véhicules, de réguler le partage des places de stationnement et de faciliter l'accès aux commerces et services en centre-ville. Il s'agit d'un stationnement gratuit limité à 1h30. Chaque automobiliste doit donc, avant de quitter son véhicule, apposer contre le pare-brise un disque de stationnement, régler sur son heure d'arrivée. Les forces de l'ordre ont la charge du contrôle et pourront sanctionner les manquements à la règle.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de Bourgneuf va devoir faire face, comme beaucoup d'autres municipalités, à l'augmentation du coût de l'énergie. Cette charge financière s'établissant habituellement autour de 44 000 € par an serait portée à 75 000 €. L'ensemble de la facture énergétique communale (y compris le chauffage et l'électricité des bâtiments) devrait augmenter de 60 %.

Actuellement l'éclairage public est allumé de la tombée de la nuit jusqu'à 23 heures ou 24 heures selon les secteurs. Il se rallume à 6 heures du matin jusqu'au lever du jour. Pour anticiper l'augmentation de la facture énergétique, les élus municipaux ont décidé de modifier les horaires d'éclairage dès le mois de janvier 2023 de la manière suivante :

- Allumage à la tombée de la nuit jusqu'à 22h sur l'ensemble de la commune,
- Extinction de 22 heures à 7 heures,
- Allumage de 7 heures jusqu'au lever du jour.

À réception de la 1^{ère} facture énergétique, en fonction de la nouvelle tarification qui sera imposée à la commune et au regard du budget primitif 2023, les élus pourraient être contraints de revoir cette disposition et envisager l'extinction totale de l'éclairage public.

En outre, la commune reste dans l'attente d'un diagnostic à réaliser par le SDEC 23 afin de déterminer son programme pluriannuel d'investissement.

Agenda

- JANVIER 2023 -

- **Samedi 7 janvier à 14h** : Goûter des aînés (sous réserve des conditions sanitaires). Renseignements auprès de la mairie au 05 55 64 07 61.
- **Jeudi 12 janvier** : assemblée générale et galette des rois par le Club Amitié des Aînés de Bourgneuf Renseignements : 05 55 64 19 33
- **Lundi 16 janvier à 18h30** : Réunion publique Mut'com à la salle Maurice Cauvin
- **Samedi 21 janvier à 20h** : Nuit de la lecture à la Salle Cauvin en partenariat avec Partage de lecture(s) et la Bibliothèque Municipale. Gratuit.
- **Dimanche 29 janvier** : Repas annuel dansant organisé par le Club Amitié des Aînés de Bourgneuf. Renseignements et réservations : 05 55 64 19 33

- DE FÉVRIER À AVRIL 2023 -

- **Du 27 février au 7 avril** : Exposition « Les Wolf, une famille juive » Salle Marcel Deprez. Gratuit ouvert aux horaires d'ouverture de la mairie.

- AVRIL 2023 -

- **Dimanche 30 avril** : Championnat régional de nouvelle Aquitaine de VTT à la chassagne à Bourgneuf avec l'Avenir Cycliste Bourgneuf.

- MAI 2023 -

- **Samedi 13 mai** : Nuit des musées au Pôle des Énergies. Gratuit.
- **Dimanche 28 mai** : Les 20 ans de L'Enjambée Creusoise organisée par Lou chami Bourgniauds

Agenda Salle Culturelle Confluences à Bourgneuf

VOS RENDEZ-VOUS À LA SALLE CULTURELLE CONFLUENCES


Spectacles dans le cadre de la saison culturelle de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest de septembre à décembre 2022. Information et réservation auprès de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest de Bourgneuf au 05 55 64 12 20. Rendez-vous sur la page facebook et le site internet de l'intercommunalité pour découvrir tous les spectacles près de chez vous.

- **Samedi 14 janvier 2023 à 20h30** : Concert « ROGE » de la Mal Coiffée – en coproduction avec le CRMTL
- **Dimanche 5 février 2023 à 17h** : Spectacle « Voyage d'un courant d'air » - conte chanté et théâtre d'objet pour les enfants de 2 à 6 ans et leurs familles
- **Samedi 18 mars 2023 à 20h30** : Spectacle « Titre définitif* ("titre provisoire) » - magie chantée et déjantée / nouveau cirque – Tout public à partir de 9 ans.

FAITES CONFIANCE À NOS ANNONCEURS

SARL COURTY & FILS
* A La Botte D'Or *
fondée en 1962

Ouvert du mardi au samedi 9h-12h et 14h30-19h
CHAUSSURES HOMMES - FEMMES - ENFANTS
Spécialisé chaussures confort
Pantoufles, Bottes, Baskets, Textiles de sport et accessoires,
Sacs à main, Parapluies, Coupes ...

 SARL Courty & Fils A la botte d'or
 alabottedor
 alabottedor@cloud.com

05 55 64 09 75
11, rue Zizim - 23400 BOURGANEUF

Ent. DEMARGNE

COUVERTURE CHARPENTE
ISOLATION
ZINGUERIE MENUISERIE

32, Peullaut - 23400 Saint Dizier Leyrenne
Tél. 05 55 64 41 41 - Port. 06 22 05 24 24
E-mail demargne.jc@orange.fr

BOURGANEUF (23400)

AUX DELICES DES 4 P'TITS COCHONS
6 Place de l'Hôtel de Ville
CHARCUTERIE - TRAITEUR - BOUCHERIE

du mardi au samedi :
8h30 à 13h00 - 15h00 à 19h00
05 55 64 47 75



CITROËN BOURGANEUF



- ✓ Réparation toutes marques
- ✓ Vente de véhicules neufs et occasion
- ✓ Vente de pièces de rechange

Route de Limoges - 23400 Bourganeuf - 05 55 64 29 29
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Francis ROUSSET

**ASSURANCES
EPARGNE
BANQUE**



9, place du Champ de Foire
- BOURGANEUF -
05 55 64 00 22
agence.francisrousset@axa.fr

**AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE
ON ASSURE MIEUX QUAND ON CONNAÎT BIEN**

RUCHAUD LESTRADE

GRANITS - PIERRES NATURELLES

VOIRIE - PARTICULIERS
Spécialiste du Granit

PAVÉS - DALLES - BORDURES - VOIRIES
LITRAUX - JAMBAGES - HAUBILLAGE
FAÇONS - GALETS - PIERRES DÉCORATIVES

Z.A. Rigour Nord - 23400 BOURGANEUF
M. LESTRADE Charly - 06 86 18 75 53
Tél. 05 55 64 10 07 - Fax 05 55 64 11 27
E-Mail : charly@ruchaud-lestrade.com

Aviva France devient **abeille ASSURANCES**

PAROT - LAFONT
Assurances · Placements

05 55 64 02 30

Correspondant **afer** AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE
DU SECTEUR SPÉCIALISÉ DES ASSURÉS INDIVIDUELS
N°ORIAS 170368 - 170368

2, av. Pierre-d'Aubusson - 23400 BOURGANEUF

Bourga'presse

Librairie - Papeterie - Presse

Du lundi au samedi de 7h30 à 12h30
et de 15h à 19h
et le dimanche de 8h à 12h30

9 bis, rue Zizim
23400 BOURGANEUF
phanie.gautier@gmail.com
Tél : 05 55 64 01 23

CA

CENTRE FRANCE

2, rue Etang - 23400 Bourganeuf
05 55 64 01 06

Alex' Paysage
Pour et Jardin

TONTE
DÉBROUSSAILLAGE
TAILLE DE HAIES, ARBRES
ENTRETIEN ET CRÉATION DE MASSIF
PLANTATION
BOIS DE CHAUFFAGE...



10, Le Breuil
23400 Saint Pardoux Morterolles
Tél : 06.61.56.48.86
Mail : alexpataud@outlook.fr

AGENCE DE BOURGANEUF
FRANCK RAPINAT





2, AV. TURGOT
BOURGANEUF
05 55 64 20 77

Fax : 05 55 64 08 08 - email : cabinet.rapinat@orange.fr - N°ORIAS : 07010337 - www.omas.fr



Pour être présent dans le premier Bulletin Municipal de l'année 2023,
prenez contact avec mine-de-crayon.com au 06 85 28 04 96 et réservez votre place !